

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/09/29-7/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024319-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Personnel départemental : modification, suppression et création d'emploi, mise à jour du tableau des emplois.

La mise à jour du tableau des emplois par la modification et la création d'emplois est soumise à l'approbation de l'Assemblée. Il est ainsi proposé de modifier quarante-huit emplois permanents et de créer quatre emplois permanents et trois emplois non permanents dans le cadre des contrats de projet ainsi que quatre emplois occasionnels d'un mois.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU l'avis du Comité Technique réuni le 23 septembre 2022,

VU le tableau des emplois,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la modification de quarante-huit emplois permanents selon les modalités suivantes :

I. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT, DES DEPLACEMENTS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges

Suppression d'un emploi d'**adjoint technique territorial** et création d'un emploi **ingénieur territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste dans le cadre de la réorganisation de la DABC

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'ingénieur et d'adjoint administratif territoriaux pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction des routes

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **de technicien territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression d'un emploi **d'ingénieur territorial** et création d'un emploi **de technicien à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression d'un emploi **de technicien territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service

Suppression **de trois emplois d'agents de maîtrise territoriaux** et création de **trois adjoints techniques territoriaux à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service

Suppression d'un emploi **d'agent de maîtrise territorial** et création d'un emploi **de technicien territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent suite à sa réussite au concours.

Suppression d'un emploi **d'ingénieur territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial à temps complet** en prévision des besoins en recrutement sur des grades cibles au sein de la collectivité.

Suppression d'un emploi **de technicien territorial** et création d'un emploi **d'agent de maîtrise territoriale à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service

Suppression de deux emplois **d'adjoints technique territoriaux** et création de deux emplois **d'agents de maîtrise territoriaux à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois de techniciens territoriaux, d'ingénieurs territoriaux, d'attachés territoriaux et d'agents de maîtrise territoriaux pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction de l'aménagement et du développement du territoire

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent suite à sa réussite au concours.

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois de rédacteur territorial et d'adjoint administratif territorial pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

II. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'EDUCATION, DE L'ATTRACTIVITE ET DES STRATEGIES DEPARTEMENTALES.

Secrétariat général

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet** pour permettre la nomination d'un agent suite à sa réussite au concours.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi de rédacteur territorial pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse

Suppression d'un emploi **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignements** et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial à temps complet** pour permettre la nomination d'un agent suite à sa réussite au concours.

Suppression d'un emploi **d'animateur territorial** et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'adjoint technique et d'adjoint administratif territoriaux pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction des affaires culturelles

Suppression d'un emploi **de rédacteur** et création d'un emploi **d'assistant territorial de conservation à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **de rédacteur à temps complet** pour permettre la nomination d'un agent suite à sa réussite au concours.

Suppression d'un emploi **d'adjoint territorial du patrimoine** et création d'un emploi **d'attaché territorial à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service

Suppression d'un emploi **d'adjoint territorial du patrimoine** et création d'un emploi **de bibliothécaire territorial à temps complet** pour permettre la nomination d'un agent suite à sa réussite au concours.

Suppression d'un emploi **de bibliothécaire territorial** et création d'un emploi **d'assistant territorial de conservation à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'assistant territorial de conservation, de rédacteur, d'attaché et de bibliothécaire pourront être pourvus par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Direction des archives départementales

Suppression d'un emploi **de technicien territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

III. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES

Direction générale adjointe

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi de rédacteur territorial pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Direction des ressources humaines

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression d'un emploi **de médecin territorial** et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignements ou d'adjoint technique territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois de rédacteur territorial, d'ingénieur territorial ou d'adjoint technique pourront être pourvus par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Direction des systèmes d'information et du numérique

Suppression de **cinq emplois d'attachés territoriaux** et création de cinq emplois **d'ingénieurs territoriaux à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression de **deux emplois d'adjoints techniques** et création de deux emplois **de techniciens territoriaux à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'ingénieurs et de techniciens territoriaux pourront être pourvus par des

agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

IV. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **de conseiller territorial socio-éducatif à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service de la Maison Départementale des Solidarités de Coulommiers.

Suppression d'un emploi **d'assistant socio-éducatif** et création d'un emploi **d'attaché territorial ou d'assistant socio-éducatif territorial ou de conseiller socio-éducatif territorial à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service à la Maison départementale des solidarités de Sénart.

Suppression d'un emploi **d'infirmier en soins généraux territorial** et création d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service à la Maison départementale des solidarités de Meaux.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois de conseiller territorial socio-éducatif, d'assistant territorial socio-éducatif et d'attaché territorial pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction de la protection de l'enfance et des familles

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **de conseiller territorial socio-éducatif ou d'assistant territorial socio-éducatif ou d'attaché territorial à temps complet**, pour permettre la nomination d'un agent suite à sa réussite au concours.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi de conseiller territorial socio-éducatif ou d'assistant territorial socio-éducatif ou d'attaché territorial pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emplois et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Direction de la protection maternelle et infantile et la promotion de la santé

Suppression **d'un emploi d'infirmier** et création d'un emploi **de puéricultrice territoriale à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression d'un emploi de **cadre territorial de santé paramédical** et création d'un emploi **de puéricultrice territoriale à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression d'un emploi **de médecin territorial** et création d'un emploi **de puéricultrice territoriale à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignements à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour permettre la nomination d'un agent après une période de préparation au reclassement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois de cadre territorial de santé paramédical et de puéricultrice territoriaux pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale

Suppression de **deux emplois de rédacteurs territoriaux** et création de **deux adjoints administratifs territoriaux à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'adjoints administratifs pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

V. DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif** et création d'un emploi **de rédacteur territorial à temps complet** pour permettre le recrutement d'un assistant de documentation au sein de l'Observatoire territorial.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi de rédacteur territorial pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

VI. CABINET

Direction de la communication

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **d'administrateur territorial à temps complet** suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **de technicien territorial à temps complet**, suite à une évolution du profil de poste pour l'adapter aux besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'administrateur territorial, d'adjoint technique territorial et de technicien territorial pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Article 2 : d'approuver la création de quatre emplois permanents à temps complet, selon les modalités suivantes, à pourvoir par des agents titulaires de ces cadres d'emploi ou, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois cités et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci :

Direction de la protection de l'enfance et des familles

Création **d'un emploi de conseiller socio-éducatif à temps complet**, pour exercer les fonctions de Chef d'établissement de la Maison d'Enfants de Luzancy.

Création d'un **emploi d'administrateur territorial à temps complet**, pour exercer les fonctions de Directeur des foyers de l'enfance.

Direction de l'aménagement et du développement du territoire

Création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial**, pour exercer les fonctions de gestionnaire administratif dans le cadre de la politique de sécurité (bouclier sécurité).

Direction des ressources humaines

Création d'un emploi d'ingénieur territorial ou d'attaché territorial à temps complet, pour exercer les fonctions de conseiller en prévention.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois d'attaché territorial, d'ingénieurs et de rédacteurs territoriaux pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ces cadres d'emplois et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Article 3 : d'approuver la création de trois emplois non permanents dans le cadre des contrats de projet pour mener à bien un projet ou une opération identifié(e):

Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale :

Création d'un emploi non permanent d'attaché territorial ou de cadre territorial de santé paramédical, à temps complet, en contrat de projet d'une durée de deux ans, afin d'exercer les fonctions de chef de projet préfigurateur, pour concourir à la mise en œuvre du programme expérimental de promotion de la santé mentale, du bien-être du jeune enfant. Ce poste est financé par l'ARS.

Direction des ressources humaines

Création d'un emploi non permanent d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial, à temps non complet, en contrat de projet d'une durée de 18 mois, afin d'exercer les fonctions de chargé de projet prévention des violences externes. Ce contrat de projet s'inscrit dans la mise en œuvre du programme expérimental de promotion de la santé mentale, du bien-être du jeune enfant dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Fonds National de Prévention de la CNRACL sur la prévention des risques en lien avec l'exposition aux violences externes. Ce poste est financé par la CNRACL.

Direction des systèmes d'information et du numérique

Création d'un emploi non permanent d'ingénieur territorial ou d'attaché territorial, à temps complet, en contrat de projet d'une durée de 3 ans renouvelable dans le cadre du projet de reprise des foyers d'urgence au sein de la Direction des systèmes d'information et du numérique

Article 4 : d'approuver la mise à jour du tableau des emplois, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, conformément à ces modifications et créations d'emplois.

Article 5 : d'approuver la création de 4 emplois occasionnels d'un mois non renouvelable dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités au sein de la Direction générale de

l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire, par des agents non titulaires rémunérés en référence aux cadres d'emplois suivants :

- Attaché ou ingénieur,
- Rédacteur, technicien ou assistant de conservation du patrimoine,

Article 6 : d'imputer les dépenses liées aux transformations et créations d'emplois sur les crédits ouverts à cet effet, au budget départemental sur le domaine « Gestion des Ressources Humaines », à l'action « Masse salariale ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne